



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES

GOLF DU GOUVERNEUR

Du 26 octobre au 1er novembre 2020

Sommaire

- Règlement du Championnat de France des Jeunes 2020 Pages 3-4
- Planning du Championnat Page 5
- Palmarès du Championnat Page 6
- Renseignements sur le Golf du Gouverneur Page 7
- Renseignements sur les hôtels et la restauration Page 8-9
- Staff FFGolf présent sur l'épreuve Page 10
- Informations générales Pages 11-13
- Inscription au Championnat de France Page 14
- Fiche d'urgence médicale Page 15
- Contrôle antidopage : Prélèvement sanguin Page 16-17

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U12 - BENJAMINS

Trophée Catherine LACOSTE (U12 Filles)
Trophée Crocodile (U12 Garçons)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française qualifiés par la finale Interrégionale ou par le Mérite Jeunes Lacoste.

Catégories d'âge :

U12 :	nés en 2008 ou après
-------	----------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2006 et 2007
--------------------------	---------------------

Distances de jeu :

Voir recommandations § 3.6-4

Le quota de places attribué à chaque Inter régions est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Les 12 meilleurs benjamins et les 9 meilleures benjamines au Mérite Jeunes Lacoste du mois de septembre.
2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Liges ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

FORME DE JEU**① Phase de qualification :**

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{ère} ou la 16^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

② Phase finale U12 garçons et filles, benjamins garçons et filles :

Match play / 18 trous par jour

Les 16 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression. Les 16 qualifiés jouent 4 tours de match play pour un classement de la 1^{ère} à la 16^e place.

FORFAIT

Tout joueur déclarant forfait au cours de la phase de match play ne bénéficiera d'aucun point au Mérite Jeunes Lacoste.

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Les **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

Trophée Catherine LACOSTE :
Trophée Crocodile :

Championne de France U12 Filles
Champion de France U12 Garçons

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2020

GOLF DU GOUVERNEUR (Le Breuil)	26 octobre	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre	1^{er} novembre
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
BENJAMINES	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/8 finale Match de classement 16 joueurs	1/4 finale Match de classement 16 joueurs	1/2 finales Match de classement 16 joueurs	Finale Match de classement 16 joueurs
BENJAMINS	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/8 finale Match de classement 16 joueurs	1/4 finale Match de classement 16 joueurs	1/2 finales Match de classement 16 joueurs	Finale Match de classement 16 joueurs

GOLF DU GOUVERNEUR (Montaplan)	26 octobre	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre	1^{er} novembre
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
U12 FILLES	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/8 finale Match de classement 16 joueurs	1/4 finale Match de classement 16 joueurs	1/2 finales Match de classement 16 joueurs	Finale Match de classement 16 joueurs
U12 GARCONS	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/8 finale Match de classement 16 joueurs	1/4 finale Match de classement 16 joueurs	1/2 finales Match de classement 16 joueurs	Finale Match de classement 16 joueurs

Palmarès Championnat de France des Jeunes 2005-2019

	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
U12 FILLES	Julia LESAGE (Amiens)	Perrine DELACOUR (Ailette)	Océane PELLOILE (Sully/Loire)	Léna GAUTIER (Paris Country Club)	Lauralie MIGNEAUX (Salies de Béarn)	Mathilda CAPPELIEZ (Esery)	Yoo-Jin HU (Volcans)	Elisabeth CODET (Rouen Mt St Aignan)	Emma BOEHLY (Bouleaux)	Elsa ETTORI-DOUARD (Ligue de Paris)	Lucie MALCHIRAND (Dolce Frégate)	Laura DELAUBERT (Louvigny)	Constance FOUILLET (Freslonnière)	Constance FOUILLET (Freslonnière)	Alice KONG (Le Golf National)
U12 GARCONS	Jules DAUZOU (Rouen)	Stéphane LEROUX (Amiens)	Kenny SUBREGIS (Moliets)	Pierre MAZIER (Valescure)	Jeong Weon KO (Bussy)	Edgar CATHERINE (Set Golf)	Antoine AUBOIN (Chiberta)	Hermes FERCHAUD (Bordeaux-Lac)	Clément GUICHARD (Dieppe)	Lancelot SALISBURY (Bondues)	Alaric MERCIÉ DE SOULTRAIT (Chantaco)	Aurélien MONTALETAN G GALIBERT (Angouleme Hirondelle)	Noa AUCH ROY (Mionnay)	Joseph LINEL (Biarritz Le Phare)	Arthur CARLIER (Ailette)
BENJAMINES	Ariane PROVOT (Metz Cherisey)	Emilie ALONSO (Valescure)	Emilie ALONSO (Valescure)	Louise LABAIGT (Brive)	Claudia CHEMIN (Bussy)	Léna GAUTIER (Paris Country Club)	Aurélia HAMM (Valescure)	Eva GILLY (Paris Country Club)	Sophie BAILLEUL (Bondues)	Mathilde CLAISSE (RCF La Boulie)	Emma BOEHLY (Bouleaux)	Rose LE TENDRE (Paris Country Club)	Lilas PINTHIER (Paris Country Club)	Inès ARCHER (Cissé-Blossac)	Maylis LAMOURE (La Salette)
BENJAMINS GARCONS	Antoine LE SAUX (Saint-Laurent)	Louis COHEN-BOYER (Paris Country Club)	Stanislas GAUTIER (RCF La Boulie)	Léo LESPINASSE (Biarritz)	Joseph HASSLER (Lys Chantilly)	Pierre MAZIER (Valescure)	Victor VEYRET (Chantilly)	Edgar CATHERINE (Set Golf)	Adonis ASIKIAN (Cannes-Mougins)	Léo PACCIONI (RCF La Boulie)	Hugo ARCHER (Cap Malo)	Jean BEKIRIAN (Manville)	Théo BOULET (Bussy)	Alaric MERCIÉ DE SOULTRAIT (Biarritz le Phare)	Faustin LABADIE - DESTENAVES (Biarritz le Phare)

RENSEIGNEMENTS SUR L'HÔTEL DU DOMAINE DU GOUVERNEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2020

L'hôtel du Domaine du Gouverneur vous propose les tarifs suivant à l'occasion du Championnat de France des Jeunes 2020 :

- En formule B&B :
 - o 145.00€ la nuit en chambre single classique/supérieure (au lieu de 177.00€)
 - o 160.00€ la nuit en chambre double classique/supérieure (au lieu de 195.00€) - Pour 2 personnes, à grand lit ou 2 lits séparés
 - Supplément de 90€ pour 4 personnes en Suite

Réservations possibles par e-mail reception@domainedugouverneur.fr . A compter de cette date, 50 chambres seront disponibles à la réservation.

Vous trouverez plus d'information via le site internet du Domaine du Gouverneur en [cliquant ici](#).

Les hébergements proches du Domaine du Gouverneur :

- **Hostellerie des Bichonnières & SPA *****
545, Route du 3 Septembre 1944 – 01130 Amberieux en Dombes (6km)
☎ : 04 74 00 82 07 – ✉ : hostel@lesbichonnieres.com
www.aubergedesbichonnieres.com
- **Chambres D'hôte Les Barelles – 3 épis**
Chez Lorna & Andrew Armstrong – 441, Chemin de la Poype – 01390 St Jean de Thurigneux (> 6 km)
☎ : 04 72 54 92 03 | : 06 08 81 66 67 – ✉ : andrew.armstrong@wanadoo.fr
www.lesbarelles-ain.com
- **L'ESPRIT TK**
La Bergerie – 205, Rte de Bourg en Bresse – 01390 Civrieux (> 6 km)
☎ : 06 84 40 78 90 – ✉ : lesprittk@gmail.com
www.hebergement-civrieux.com
- **LES GÎTES DU PONT DE PIERRE – labellisés 4 clés par Clévacances**
Chez Marie Jeanne BEGUET – 506 route du pont de pierre, 01390 CIVRIEUX (< 8 km)
☎ : 04 78 98 09 45 | : 06 68 13 72 98 ou 06 64 73 10 01 – ✉ contact@lesgitesdupontdepierre.com
www.lesgitesdupontdepierre.com
- **CHAMBRES D'HÔTES DOMAINE DE LA BELLIERE**
Lieu-dit La Bellière – 01330 Villars les Dombes (> 8 km)
☎ : 04 74 00 08 80 | : 06 81 84 05 22 – ✉ : contact@domainedelabelliere.com
www.domainedelabelliere.com
- **LE RELAIS DU GRAND LOGIS – 3 épis**
Chez Béatrice et Joël COSTA – 40, Passage de l'Ancien Relais – 01390 Civrieux (> 9 km)
☎ : 06 13 78 24 74 – ✉ : lerelaisdugrandlogis@hotmail.fr ou familycosta@hotmail.fr
www.lerelaisdugrandlogis.com
- **LES CHAMBRES D'HÔTES DE LA ROCHETTE**
La Rochette – 01330 Bouligneux (< 12 km)
☎ : 04 74 98 46 61 | : 06 73 49 04 27 – ✉ : france-rosset@orange.fr
www.leschambresdelarochette.fr

LA RESTAURATION

- Petit déjeuner : 1h00 avant le 1^{er} départ

- Déjeuners :
 - Panier repas : 8€
Sandwich (poulet, jambon, végétarien) + boisson + 1 fruit
A partir de 8h00

 - Buffet : a partir de 15€
A partir de 11h30

 - Restaurant : carte simplifiée
A partir de 11h30

- Dîners : Ouvert de 19h30 à 21h00 : Tous les soirs. Sur réservation uniquement.

**Seules les ligues et les clients de l'hôtel pourront ouvrir un compte pour leur équipe et joueurs.
Les autres personnes devront régler comptant.**

LE STAFF FFGOLF

 Bureau du Tournoi

06 75 53 21 35

Directeur de Tournoi

Vincent HOUTART

Chef Arbitre

Jean-Pierre NIDERPRIM

Arbitres

Bernard WAESELYNCK

Patrick SKAWINSKI

Robert BOIS

Caroline BLUM

Jean-Paul SOULERIN

Thierry PEYSSON

Staff Sport Amateur ffgolf

Vincent HOUTART

Jean-Guillaume CIRIER

Marie JOREZ

Morgane LACHAPPELLE

Responsable Presse

Pierre-Francois YVES

Responsable Photographie

Alexis ORLOFF

INFORMATIONS GENERALES

Accompagnateurs

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Bureau du tournoi

☎ 06 75 53 21 35 Ouvert une heure avant le 1^{er} départ.

Cadets

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Casquettes

Chaque joueur est prié d'ôter sa casquette au recording, au club-house ou dans les différents restaurants.

Chariots

Mise à disposition gratuitement de chariots manuels.

Merci de ranger les chariots dès la fin de votre parcours.

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Enregistrement

Chaque joueur est prié de bien vouloir se présenter **avant 12H la veille du 1^{er} tour de qualification** au Bureau du Tournoi dès son arrivée pour confirmer sa participation **sous peine de disqualification.**

Epreuve « non-fumeur »

Il est interdit aux joueurs de fumer.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect, pouvant conduire à une disqualification.

Espace physio et récupération

La Commission médicale de la Fédération Française de Golf organise à nouveau un Espace Performance et Récupération lors du Championnat de France des Jeunes du 26 Octobre au 1^{er} Novembre 2020 aux horaires suivants :

- Lundi 26 Octobre : 12h à 20h
- Mardi 27 et Mercredi 28 Octobre : 7h à 18h
- Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 Octobre : 8h à 18h
- Dimanche 1^{er} Novembre : 8h à 12h.

Ce rendez-vous est l'occasion pour le médecin, les kinésithérapeutes et les préparateurs physiques de la Fédération d'aller à la rencontre des joueurs et des joueuses.

Cet espace permettra, aux joueurs, aux joueuses, aux entraîneurs et aux accompagnants de découvrir et d'échanger sur les différents outils liés à la performance : les échauffements, la récupération et la préparation physique.

L'Espace Performance et Récupération met à disposition des joueurs et des joueuses :

- La possibilité de s'échauffer le matin avec les préparateurs physiques ou en autonomie. Ils auront à disposition un espace et le petit matériel nécessaire pour les réveils musculaires.
- Autour des kinésithérapeutes membres de l'AFKG (L'Association Française des Kinésithérapeutes et ostéopathes du Golf) il sera possible d'avoir des soins de récupération (massages, ostéopathie, ...) après les parcours.
- Un espace dédié à la récupération avec l'utilisation des VEINOPLUS, très appréciés par les athlètes.

Mais l'Espace Performance et Récupération est avant tout un lieu d'échange et de convivialité **ouvert à tous et à toutes, entraîneurs, joueurs/ses et accompagnants.** Cet Espace est **GRATUIT** et sera accessible **pour tous.**

Heure officielle

Les pendules présentes au club house, au départ du trou n°1 et au recording afficheront l'heure officielle et seront votre repère pour les cadences de jeu.

Inscription

Les ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **le 19 octobre**. Les joueurs devront impérativement s'inscrire en ligne sur le site de la fédération (lien sur la page inscriptions).

Les droits d'inscription s'élèvent à **40 euros** par joueur. Cette somme devra être réglée par chaque joueur qualifié dès la fin des qualifications inter-régionales, en s'inscrivant en ligne sur le site www.ffgolf.org

Practice

Les joueurs pourront utiliser gratuitement le practice ainsi que les aires d'entraînements de chipping / putting. Les jetons seront à récupérer à l'accueil du golf.

Remises des Prix

- Mercredi 28 Octobre : les 3 premiers de la qualification du Championnat de France des jeunes dans chaque catégorie recevront un prix.
- Dimanche 1^{er} Novembre : les 3 premiers de la phase finale du Championnat de France des Jeunes dans chaque catégorie recevront un prix.

Repères de départs

Parcours Montaplan :

Parcours Montaplan - Repère U12 Filles (violets)

SSS: 68,3 Slope: 118 Par: 71

Trous	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Coups reçus	8	6	2	12	14	18	16	10	4	13	1	9	3	17	7	11	5	15	-
Pars	4	4	5	3	4	5	3	5	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4	71
Distances	235	285	380	111	220	310	80	340	270	100	260	258	250	91	259	240	279	190	4158

Parcours Montaplan - Repère U12 Garçons (Gris)

SSS: 67,8 Slope: 122 Par: 71

Trous	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Coups reçus	8	6	2	12	14	18	16	10	4	13	1	9	3	17	7	11	5	15	-
Pars	4	4	5	3	4	5	3	5	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4	71
Distances	304	312	406	122	220	397	117	340	270	100	305	282	335	91	286	297	279	254	4717

Parcours Le Breuil :

Parcours Le Breuil - Repère Benjamines (Rouges)

SSS: 71,1 Slope: 123 Par: 72

Trous	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Coups reçus	8	12	18	10	2	6	14	16	4	11	17	3	13	1	9	7	15	5	-
Pars	4	3	5	3	4	4	4	5	4	4	3	4	4	4	5	3	5	4	72
Distances	225	101	351	144	271	259	283	325	292	300	103	240	277	291	399	107	401	297	4666

Parcours Le Breuil - Repère Benjamins (Jaunes)

SSS: 71,1 Slope: 123 Par: 72

Trous	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Coups reçus	8	12	18	10	2	6	14	16	4	11	17	3	13	1	9	7	15	5	-
Pars	4	3	5	3	4	4	4	5	4	4	3	4	4	4	5	3	5	4	72
Distances	324	119	422	144	340	330	283	417	333	306	134	347	277	362	484	107	495	345	5569

Réservation des départs lors des journées d'entraînement :

Pour toutes les catégories d'âge : A partir du **mardi 6 octobre**, les ligues pourront réserver des départs pour le lundi 26 octobre directement auprès du Golf du Gouverneur en fonction du quota de joueurs qualifiés par ligue. **Les réservations devront s'effectuer uniquement par email du golf à l'adresse golf@domainedugouverneur.fr et ne seront prises en compte qu'après la date fixée ci-dessus.**

Reconnaisances non officielles :

Licences Or :

- Un jour en semaine au mois d'octobre, en dehors de la reconnaissance officielle, dans la limite de 4 joueurs/jour.

Entre le 1^{er} et le 25 octobre :

- Une reconnaissance possible par joueur, au prix de 35€.

Terrain

Un soin tout particulier au terrain doit être observé :

Replacer ses divots / Réparer ses pitches / Bien ratisser les bunkers.

Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification du joueur concerné.

INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2020

Pour rappel : Les ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> et communiquer à la fédération leur numéro de licence pour préinscription dans le module d'inscription en ligne au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Dès la fin des qualifications inter-régionales, tous les joueurs qualifiés pour le championnat de France des Jeunes devront valider leur inscription auprès de la ffgolf en s'inscrivant en ligne **avant le 19 octobre**.

Les inscriptions seront possibles à compter du lundi 7 septembre.

Lors de cette inscription, les joueurs règleront leur droit d'engagement et joindront leur fiche d'urgence médicale (s'ils ne sont pas accompagnés) en suivant le lien de leur catégorie d'âge ci-dessous :

U12 Garçons : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/786>

U12 Filles : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/787>

Benjamins : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/789>

Benjamines : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/788>

Chaque joueur qualifié devra s'acquitter d'un droit d'inscription de **40 euros**. Les ligues ou les clubs pourront inscrire plusieurs joueurs ou joueuses et procéder à un paiement global.

Les joueurs non accompagnés de leurs représentants légaux devront joindre leur fiche d'urgence médicale lors de l'inscription (l'autorisation de prélèvement sanguin lors d'un contrôle antidopage est à garder par le joueur sur soi toute la durée de l'épreuve).

Pour toute question relative aux inscriptions :

Tél. : 01 41 49 77 40 - courriel : inscription@ffgolf.org

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la ffgolf.

FICHE D'URGENCE MEDICALE

ATTENTION

Chaque ligue se doit d'envoyer cette fiche auprès de ses joueurs qualifiés qui la joindront à leur inscription en ligne.

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/ Ligue /Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

N° de portable représentant 1

N° de téléphone du travail du représentant 1

N° de portable du représentant 2

N° de téléphone du travail du représentant 2

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux,

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01.41.49.77.40 / Fax : 01.41.49.77.22 - sportif@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

Bureau du tournoi : 06 75 53 21 35

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation. Ce formulaire est disponible sur le Site Internet ffgolf et dans le Vademecum (voir page dans l'index à : Dopage-Formulaire autorisation prélèvement sanguin).

La ffgolf invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participants aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R232-52 Code du Sport

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué fédéral prévu à l'article [R. 232-60](#) ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;

-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;

-de l'escorte prévue à l'article [R. 232-55](#).

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal** de l'enfant mineur ou du majeur protégé:
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé:
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive 2020.

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport:

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.